

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1375

11 juin 2013

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l.</b> ..... | <b>66000</b> | <b>Luxia Ambulances S.A.</b> .....                               | <b>65994</b> |
| <b>Bessel Re S.à.r.l.</b> .....                                  | <b>65954</b> | <b>Mably Participations SA</b> .....                             | <b>65976</b> |
| <b>Cannon Distribution Network S.à r.l.</b> ....                 | <b>65974</b> | <b>Mads Skak Olufsen s.à.r.l.</b> .....                          | <b>65961</b> |
| <b>Centro Industriebeteiligungs AG</b> .....                     | <b>65962</b> | <b>Mandarina Real Estate S.à r.l.</b> .....                      | <b>65961</b> |
| <b>Constellation International CWI Holdings S.C.S.</b> .....     | <b>65972</b> | <b>Mandarina Real Estate S.à r.l.</b> .....                      | <b>65961</b> |
| <b>Cybèle S.A.</b> .....   | <b>65995</b> | <b>Mantex SICAV</b> .....  | <b>65957</b> |
| <b>Dallow Development S.A.</b> .....                             | <b>65954</b> | <b>Mark IV Luxembourg S.à r.l.</b> .....                         | <b>65957</b> |
| <b>DNA Luxco 1 Topco S.à r.l.</b> .....                          | <b>65998</b> | <b>Natixis Bank</b> .....  | <b>65958</b> |
| <b>Douro Lux S.à r.l.</b> .....                                  | <b>65954</b> | <b>Nehr &amp; Sohne S.A.</b> .....                               | <b>65959</b> |
| <b>Eviola S.A.</b> .....   | <b>65981</b> | <b>Plains Midstream Luxembourg</b> .....                         | <b>65960</b> |
| <b>Halette S.A.</b> .....  | <b>65954</b> | <b>Poncellina S.A.</b> .....                                     | <b>65960</b> |
| <b>Harpon S.A.</b> .....   | <b>65955</b> | <b>Project Industries S.à r.l.</b> .....                         | <b>65959</b> |
| <b>Henrion S.A.</b> .....  | <b>65956</b> | <b>Promo Sport 2000 S.A.</b> .....                               | <b>65961</b> |
| <b>High-Tense SA</b> .....                                       | <b>65955</b> | <b>S5 Hattract S.à r.l.</b> .....                                | <b>65960</b> |
| <b>High-Tense SA</b> .....                                       | <b>65955</b> | <b>SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.</b> ...                 | <b>65957</b> |
| <b>High-Tense SA</b> .....                                       | <b>65955</b> | <b>SES Broadband Services S.A.</b> .....                         | <b>65958</b> |
| <b>Holzinger + Klemm S.à r.l.</b> .....                          | <b>65955</b> | <b>SES TechCom S.A.</b> .....                                    | <b>65959</b> |
| <b>Hoptimis S.à.r.l.</b> .....                                   | <b>65956</b> | <b>Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI)</b> ..... | <b>65958</b> |
| <b>Hoptimis S.à.r.l.</b> .....                                   | <b>65956</b> | <b>Solma S.A.</b> .....  | <b>65960</b> |
| <b>Kyrielle Participations S.A.</b> .....                        | <b>65956</b> | <b>South Real Estate Investment S.A.</b> .....                   | <b>65958</b> |
| <b>L14 Investments 1 S.à r.l.</b> .....                          | <b>65957</b> | <b>Stanwich S.à r.l.</b> .....                                   | <b>65960</b> |
| <b>Le Tchizz S.A.</b> .....                                      | <b>65994</b> | <b>Tor-Isteg-Steel-Corporation</b> .....                         | <b>65961</b> |
| <b>LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.</b> .....             | <b>65969</b> |  |              |

**Bessel Re S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.035.

—  
*Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 16 avril 2013*

En date du 16 avril 2013, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

1. accepter la démission de Monsieur Stefano Bordone de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 16 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

BESSEL RE S.A.R.L.

Référence de publication: 2013052469/14.

(130064170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Douro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 160.721.

—  
Par contrat de cession de parts sociales du 19 avril 2013, Dewnos Investments SARL, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 116 983, ayant son siège social 29, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg, associé de la société DOURO LUX S. à r.l., décide de céder pour 1.250€ (mille deux cents cinquante euros) mille deux cents cinquante parts sociales de ladite société à la société WALNUT INVESTMENTS S. à r.l., immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 173 308, ayant son siège social 29, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg.

Pour Extrait

*Pour la société*

Référence de publication: 2013052566/14.

(130064314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Halette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 64.915.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2013 que, Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013052685/14.

(130064576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Dallow Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 148.936.

—  
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 23 avril 2013 la démission des quatre administrateurs en la personne de Marc Koeune, Sébastien Gravière, Michaël Zianveni et Jean-Yves Nicolas, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052556/12.

(130064140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Harpon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 58.568.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 23 avril 2013*

Suite au décès de l'administrateur et Président Monsieur Pascal D. BRUGGER, Madame Sylviane MANZI, administrateur de société, demeurant professionnellement au 118, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, a été nommée comme nouveau administrateur de la société.

Le mandat d'administrateur de Madame Sylviane MANZI expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.  
Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052688/14.

(130064520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**High-Tense SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 81.768.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIGH-TENSE S.A.*

Référence de publication: 2013052698/10.

(130065050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**High-Tense SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 81.768.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIGH-TENSE S.A.*

Référence de publication: 2013052699/10.

(130065051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**High-Tense SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 81.768.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIGH-TENSE S.A.*

Référence de publication: 2013052700/10.

(130065052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Holzinger + Klemm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.  
R.C.S. Luxembourg B 144.519.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052703/10.

(130064450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Hoptimis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.760.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052705/10.

(130064618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Hoptimis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.760.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052706/10.

(130064663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Henrion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.961.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- HENRION S.A., ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Vincent ALLENO  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013052696/20.

(130064768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue extraordinairement en date du 26 mars 2012 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052759/14.

(130065017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 51.430.488,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 avril 2013 de la société Mark IV Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013:

Monsieur Mark BARBERIO, ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, USA - 14226-0810 Amherst NY.

Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Craig Orchard, né le 24 août 1950 à Indiana, Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, États Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013052805/20.

(130064924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**L14 Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052796/10.

(130064351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Mantex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Avril 2013.

Référence de publication: 2013052803/10.

(130064626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

**EXTRAIT**

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 27 mars 2013, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n'a pas été renouvelé.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été élu Réviseur d'Entreprise et le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053002/14.

(130064547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

## EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 27 mars 2013, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n'a pas été renouvelé.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été élu Réviseur d'Entreprise et le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053012/14.

(130064556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**South Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.453.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052979/10.

(130064982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052976/10.

(130064871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Natixis Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.160.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 20123*

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2013:

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques-Antoine Allain né le 06/12/1954 à Paris (F 75017), domicilié professionnellement 50, avenue Montaigne F 75007 Paris pour une durée de six années, et de nommer aux fonctions d'Administrateur Monsieur Alain Demoustier, né le 26/12/1950 à Cambrai (F 59), domicilié professionnellement 68, Quai de la Rapée F 75012 Paris, également pour une durée de six années.

Le mandat de Messieurs Allain et Demoustier prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019, appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice 2018.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052867/20.

(130064955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Nehr & Sohne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 113.960.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- NEHR & SOHNE S.A., ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Vincent ALLENO  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2013052887/20.

(130064773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Project Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.563.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PROJECT INDUSTRIES S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Vincent ALLENO  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2013052917/20.

(130064783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**SES TechCom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 104.514.

—  
**EXTRAIT**

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 27 mars 2013, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n'a pas été renouvelé.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été élu Réviseur d'Entreprise et le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053015/14.

(130064533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Solma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 2, rue Im Herbstfeld.  
R.C.S. Luxembourg B 48.280.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053023/10.

(130064480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053028/10.

(130064307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**S5 Hattrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 102.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053037/10.

(130064682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Poncellina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

PONCELLINA S.A.

Société Anonyme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052934/13.

(130065115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Plains Midstream Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 157.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Plains Midstream Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052912/11.

(130064579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Promo Sport 2000 S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.073.

En date du 28 mars 2013, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société PROMO SPORT 2000 S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 76 073. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société PROMO SPORT 2000 S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2013052940/11.

(130064820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Tor-Isteg-Steel-Corporation, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013053049/13.

(130064236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Mandarina Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas LOUFRANI.

Référence de publication: 2013052838/10.

(130064355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Mandarina Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas LOUFRANI.

Référence de publication: 2013052839/10.

(130064356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Mads Skak Olufsen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249-255, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.398.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052832/10.

(130064472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Centro Industriebeteiligungs AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.607.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

1) Mr. Jean Bernard ZEIMET, auditor, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, here represented by Mrs. Nathalie FREITAS, named here-after, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

2) Mrs. Nathalie FREITAS, employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Such appearing persons have required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("Aktiengesellschaft"), which they deem to incorporate, as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company ("Aktiengesellschaft") under the name of "CENTRO INDUSTRIEBETEILIGUNGS AG", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The Company may acquire, realize, grant and alienate patents, brands, trade-marks, licences and other intellectual property rights.

The Company's purpose is also the participation in businesses and companies of any kind and the establishment, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may acquire its participations by subscription, contribution in kind, exercise of option rights and in any other way, manage and exploit them and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may use its means to create, administer, develop and exploit a portfolio consisting of securities and patents of any kind and origin. For this it may acquire all kinds of securities by purchase, subscription or in any other way and alienate them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may give loans and grant advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies, and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and debentures.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, except for those shares for which the law prescribes the registered form.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not.

In the situation of the Company only having one single shareholder, only one (1) director may administer the Company, regardless whether being a natural person or a legal entity.

Unless otherwise specified herein, all powers given to the board of directors in these Articles shall also apply to the single director in case of appointment of only one director by the single shareholder.

If a director, or the sole director, is a legal entity, it shall designate a permanent representative (the "Permanent Representative") residing in Luxembourg.

Members of the board of directors or the single director are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholder(s) which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholder(s).

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Insofar as the law allows, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** If existing, the board of directors elects from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one (1) director so requests.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members is present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors or by the single director, as the case may be, will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. Written resolutions will be delivered to and kept at the registered office of the Company.

In addition and generally in cases of emergency decision-finding, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

**Art. 8.** The single director or the board of directors, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors or the single director, as the case may be.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** If a board of directors is existing, the Company will be validly bound by the sole signature of the delegate of the board of directors of the Company or by the joint signatures of any two directors.

If only one director exists, the Company will be bound by the signature of such director. If the single director is a legal entity, the signature shall be considered if given in accordance with the corporate documents and authorisation in place for such legal entity. The legal entity being director may authorise the Permanent Representative to sign for the Company.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors or the single director, as the case may be, may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors or the single director, as the case may be, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholder or the single shareholder, as the case may be, will appoint the auditor(s) and fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting is held on the 1st Monday of May at 11:00 a.m. at the registered office or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholder(s) shall also be held in Luxembourg.

The general meeting may validly resolve by the vote of the majority of present or represented shares at the annual or an extraordinary general meeting unless Luxembourg law or these Articles stipulate different quorum and voting requirements.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company.

Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The remainder amount after deduction of the legal reserve is at the disposal of the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholder(s) which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

2. The first annual general meeting will be held in the year 2014.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed as follows:

|   |          |
|---|----------|
| 1) Mr. Jean Bernard ZEIMET, prenamed, three hundred and nine shares . . . . . | 309      |
| 2) Mrs. Nathalie FREITAS, prenamed, one share . . . . .                       | <u>1</u> |
| Total: three hundred and ten shares . . . . .                                 | 310      |

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

65965

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office of the Company is established at 3A, boulevard Prince Henri in L-1724 Luxembourg.
- 2) The following persons have been appointed as directors of the Company:
  - Mr. Jean Bernard ZEIMET, auditor, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 5, 1953, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri;
  - Mrs. Nathalie FREITAS, employee, born in Ettelbruck, on July 11, 1974, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri; and
  - the private limited company "@conseils S.a r.l.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 79257.
- 3) The private limited company "READ S.ä r.l.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 45083, is appointed as statutory auditor.
- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018, unless they previously resign or are revoked.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achten April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

**IST ERSCHIENEN:**

1) Herr Jean Bernard ZEIMET, Wirtschaftsprüfer, geboren in Luxemburg, am 5. März 1953, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri,

hier vertreten durch Frau Nathalie FREITAS, hiernach genannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Frau Nathalie FREITAS, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Welche erschienenen Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Statuten einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit zu gründen beabsichtigen, zu beurkunden wie folgt:

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der gesellschaft**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft („public limited Company) gegründet unter der Bezeichnung „CENTRO INDUSTRIEBETEILIGUNGS AG", (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg festgelegt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft kann Patente, Marken, Warenzeichen, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten, gewähren und veräußern.

Der Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen und kann Schuldinstrumente sowie nicht verzinslichen PEC, CPEC, Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren ausgeben.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

## **Titel II. - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten sind Inhaber oder Namensaktien, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

## **Titel III. - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet, welche Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Alleinverwalter die Geschäfte der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Alleinverwalter zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Verwaltungsratsmitglied oder Alleinverwalter eine juristische Person sein, soll diese einen permanenten Vertreter (der "Permanente Vertreter") ernennen, welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Alleinverwalter werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

**Art. 7.** Sofern er existiert, wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Verwaltungsratsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Alleinverwalter sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In dringlichen Fällen können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

**Art. 8.** Der Alleinverwalter oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Alleinverwalters.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Wenn ein Verwaltungsrat besteht, wird die Gesellschaft rechtmäßig vertreten durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Alleinverwalters rechtlich wirksam gebunden. Ist der Alleinverwalter eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Alleinverwalter ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Alleinverwalter, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

#### **Titel IV. - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungskommissare beaufsichtigt. Rechnungskommissare werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungskommissare, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

## Titel V. - Generalversammlung

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung wird am 1. Montag im Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

## Titel VI. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

## Titel VII. - Auflösung und Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

## Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

**Art. 17.** Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

### *Vorübergehende Bestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die dreihundertzehn (310) Aktien gezeichnet worden wie folgt:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Herr Jean Bernard ZEIMET, vorgenannt, dreihundertneun Aktien, ..... | 309 |
| 2 Frau Nathalie FREITAS, vorgenannt, eine Aktie, .....                 | 1   |
| Total: dreihundertneun Aktien, .....                                   | 310 |

Sämtliche Aktien sind durch die vorgenannten Zeichner voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von einund-dreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Die eingangs erwähnten Personen, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird auf 3A, Boulevard Prince Henri in L-1724 Luxemburg, festgelegt.
- 2) Folgende Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt:
  - Herr Jean Bernard ZEIMET, Wirtschaftsprüfer, geboren in Luxemburg, am 5. März 1953, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri;
  - Frau Nathalie FREITAS, Angestellte, geboren in Ettelbrück, am 11. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri; und
  - die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "@conseils S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 79257.
- 3) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "READ S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 45083, wird zum Rechnungskommissar bestellt.
- 4) Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und Rechnungskommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2018, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselben Komparentin mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. FREITAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013049117/399.

(130059972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 280.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

i. Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 April 2013; and

ii. Tachikawa Akebonocho Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 9 April 2013,

(i. and ii. together, the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141311, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°2316 of 23 September 2008, amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 16 September 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2714 of 8 November 2011.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 755,375.- (seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 475,125.- (four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 280,250.- (two hundred eighty-thousand two hundred fifty euro) by way of the cancellation of 3,801 (three thousand eight hundred one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of an aggregate amount of EUR 475,125.- (four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro);

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.a r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the cancelled ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 475,125.- (four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro),

to bring it from its current amount of EUR 755,375.- (seven hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 6,042 (six thousand forty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 280,250.- (two hundred eighty thousand two hundred fifty euro), represented by 2,241 (two thousand two hundred forty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 3,801 (three thousand eight hundred one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and as a result (ii) reimburse to Lone Star Capital Investments S.à r.l. an aggregate amount of EUR 475,125.- (four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. now holds 2,241 (two thousand two hundred forty-one) ordinary shares and Tachikawa Akebonocho Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 280,250.- (two hundred eighty thousand two hundred fifty euro), represented by 2,241 (two thousand two hundred forty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the 3,801 (three thousand eight hundred one) cancelled ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

**A COMPARU:**

i. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 avril 2013; et

ii. Tachikawa Akebonocho Holding, une société constituée d'après le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Tokyo, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 9 avril 2013,

(i. et ii. Ensemble, les Associés),

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141311, selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n°2316 du 23 septembre 2008, modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2714 du 8 novembre 2011.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 755.375,-(sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 475.125,- (quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros) pour le porter à un montant de EUR 280.250,- (deux cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 3.801 (trois mille huit cent une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et remboursement à Lone Star Capital Investments S.à r.l. d'un montant global de EUR 475.125,- (quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 475.125,- (quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 755.375,- (sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 6.042 (six mille quarante deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 280.250,- (deux cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros), représenté par 2.241 (deux mille deux cent quarante et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 3.801 (trois mille huit cent une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et remboursement à Lone Star Capital Investments S.à r.l. d'un montant global de EUR 475.125,- (quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 2.241 (deux mille deux cent quarante et une) parts sociales ordinaires et Tachikawa Akebonocho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

### Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 280.250,- (deux cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros), représenté par 2.241 (deux mille deux cent quarante et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'annulation des 3.801 (trois mille huit cent une) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. LAC/2013/16985. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049318/158.

(130060174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

### Constellation International CWI Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.604.

### STATUTES

#### Extract of the partnership establishment instrument of the Partnership

**1. Partners.** CWI Holdings LLC, a New York limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of New York, with registered office at 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 and registered with the Office of the Secretary of State of the New York Department of State under number 3472881, as partner with unlimited liability (the "General Partner" - "associé commandité"); and

Constellation International Holdings Limited, a New York corporation incorporated under the laws of the State of New York, with registered office at 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 and registered with the Office of the Secretary of State of the New York Department of State under number 826427, as partner with limited liability (the "Limited Partner").

**2. Name of the Partnership.** Constellation International CWI Holdings S.C.S.

**3. Legal Form.** Société en commandite simple

**4. Corporate object.** The purpose for which the Partnership is established is:

"The objects of the Company are:

1. to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, to manage the holding of the same and to sell, exchange and dispose of the same;

2. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the General Partner thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the General Partner thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise,

convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

**5. Registered office.** The registered office of the Partnership is established at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**6. Management.** The Partnership is managed by the General Partner - "associé commandité" exclusively.

The General Partner shall be vested with the broadest powers to manage the Partnership, to perform all acts of administration and disposition in the name and in the interest of the Partnership and which are consistent with the Partnership's object and to represent the Partnership vis-à-vis third parties.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of the Partnership shall be within the competence of the General Partner.

**7. Partners.** The General Partner - "associé commandité" is liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

The limited partners are liable up to the amount of their capital contribution. They shall take no part in the management of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership.

**8. Share capital.** The issued share capital is set at USD 10,000.- (ten thousand US Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) partnership interests with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, divided into one hundred (100) unlimited partnership interests for the General Partner - "associé commandité" and nine thousand nine hundred (9,900) limited partnership interests for the Limited Partner ("commanditaire").

All the 10,000 (ten thousand) partnership interests have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 10,000.- (ten thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company.

**9. Date of establishment.** The Partnership was established on 11 April 2013.

**10. Duration.** The Partnership is established for an unlimited period.

The Partnership shall be dissolved if there is only a sole partner or no longer at least one Limited Partner and one Unlimited Partner.

CWI Holdings LLC  
Victor, New York, U.S.A.  
*General Partner*

#### **Traduction du texte qui précède: Extrait de l'acte de constitution de la Société (la "Société")**

**1. Associés.** CWI Holdings LLC, une limited liability company constituée et organisée selon les lois de l'Etat de New-York, ayant son siège social au 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 et immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the New York Department sous le numéro 3472881, en tant qu'associé commandité dont la responsabilité est illimitée (l'"Associé Commandité"); et

Constellation International Holdings Limited, une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat de New-York, ayant son siège social au 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 et immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the New York Department sous le numéro 826427, en tant qu'associé commanditaire dont la responsabilité est limitée (l'"Associé Commanditaire").

**2. Raison sociale de la Société.** Constellation International CWI Holdings S.C.S.

**3. Forme juridique.** Société en commandite simple

**4. Objet social.** L'objet pour lequel la Société est établie est:

"Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

1. d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offre, d'achat, d'échange ou par tout autre moyen) tout ou partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif de toute sorte, de détenir ces instruments en tant qu'investissements, de gérer la détention de ceux-ci et de vendre, échanger ou de disposer de ces instruments;

2. d'investir et d'utiliser l'argent et les fonds de la Société de toute manière que l'Associé Commandité considère comme appropriée et de prêter de l'argent et d'accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3. d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que l'Associé Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

TOUJOURS A CONDITION que la Société n'effectue pas d'opération qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérir une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans en avoir obtenu l'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est situé au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**6. Gérance.** La Société est gérée exclusivement par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société, pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt et au nom de la Société, et qui sont en accord avec l'objet social de la Société et afin de représenter la Société vis-à-vis des tiers.

Tous les pouvoirs, pour autant que ceux-ci ne soient pas réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale de la Société relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

**7. Associés.** L'Associé Commandité est responsable vis-à-vis des tiers pour tous les passifs de la Société.

Les Associés Commanditaires sont responsables à hauteur des fonds qu'ils ont contribués. Ils ne devront pas prendre part à la gérance de la Société et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou interférer de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société.

**8. Capital social.** Le capital social est fixé à USD 10.000,- (dix mille Dollars Américains) représenté par 10.000 (dix mille) parts d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar Américain) chacune, divisé en 100 (cent) parts de commandité pour l'Associé Commandité et 9.900 (neuf mille neuf cents) parts de commanditaire pour l'Associé Commanditaire.

Les 10.000 (dix mille) parts ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 10.000,- Dollars Américains (dix mille Dollars Américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

**9. Date de constitution.** La Société a été constituée le 11 avril 2013.

**10. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société sera dissoute s'il n'y a qu'un seul Associé ou s'il n'y a plus au moins un Associé Commanditaire et un Associé Commandité.

CWI Holdings LLC  
Victor, New York, U.S.A.  
Associé Commandité.

Référence de publication: 2013049111/113.

(130059970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Cannon Distribution Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 147.215.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Robert D. NEWELL, manufacturer and specialist in recycling of goods, born in Roxboro (North Carolina) (United States of America) on the 16<sup>th</sup> of July 1950, residing in VA 23924 Chase City (Virginia), 367 Jonbil Road (United States of America),

here represented by Mr Arnaud DELALLE, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company ("société à responsabilité limitée") "CANNON DISTRIBUTION NETWORK S.à r.l.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 147.215, has been incor-

porated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on the 7<sup>th</sup> of July 2009, published in the Mémorial C number 1545 on the 11<sup>th</sup> of August 2009.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 100 (one hundred) sharequotas of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros).

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the sharequotas of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment.

10) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Robert D. NEWELL, manufacturier et spécialiste en recyclage de produits, né à Roxboro (Caroline du Nord) (Etats-Unis d'Amérique) le 16 juillet 1950, demeurant à VA 23924 Chase City (Virginie), 367 Jonbil Road (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Monsieur Arnaud DELALLE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée " CANNON DISTRIBUTION NETWORK S.à r.l.", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.215, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 11 août 2009.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud DELALLE Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049115/95.

(130059935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

### **Mably Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.682.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le cinquième jour d'avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Didier BRUNELIN, Chef d'Entreprise, né le 11 décembre 1958 à Le Coteau, demeurant professionnellement à F - 78150 Le Chesnay, 58 rue Pottier.

Ici représenté par Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège social- Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "MABLY PARTICIPATIONS SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 13.050.000 (treize millions cinquante mille euros) représenté par 130.500 (cent trente mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'associé unique ou de l'assemblée des Actionnaires statuant à la majorité simple.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 13.050.000 (treize millions cinquante mille euros) à EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros), par la création et l'émission de 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi de juin à 10 heures et pour la première fois en deux mille quatorze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les 130.500 (cent trente mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec une prime d'émission par Monsieur Didier BRUNELIN, précité par l'apport en nature de 3.110 (trois mille cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées, ci-après les «Parts» toutes représentatives du capital de la Société à Responsabilité Limitée de droit français «BECARRE», dont le siège est établi à F - 78150 Le Chesnay, 58 rue Pottier, immatriculée au R.C.S. de Versailles sous le numéro 450 034 855, pour une valeur de EUR 14.000.000 (quatorze millions d'euros).

Le montant total de l'apport est affecté comme suit:

- EUR 13.050.000 (treize millions cinquante mille euros) au capital social de la Société; et
- EUR 950.000 (neuf cent cinquante mille euros) affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en nature des Parts représente 50% du capital social de BECARRE, Société à Responsabilité Limitée, précitée.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant*

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 4 avril 2013 par ALTER AUDIT S. à r.l., avec siège social à L - 2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, RCS Luxembourg B 110675, cabinet de révision agréé représenté par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises agréé, portant sur l'apport des Parts évalué à EUR 14.000.000,- dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

En rémunération des 3.110 parts de la société Becarre Sarl, il est donc proposé de créer 130.500 actions de la société MABLY PARTICIPATIONS S.A, entièrement souscrite et libérée, de valeur nominale EUR 100 chacune. Un montant d'EUR 950.000 sera comptabilisé en prime d'émission.

Ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis au notaire instrumentaire et aux autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces sans notre accord préalable.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

Ensuite, l'apporteur, Monsieur Didier BRUNELIN, représenté comme dit ci-avant, déclare ce qui suit:

- il est le seul plein propriétaire des PARTS qu'il apporte et possède les pouvoirs d'en disposer; celles-ci, conformément à l'agrément reçu par le second (et seul autre) associé de BECARRE, précitée étant légalement et conventionnellement librement transmissibles.

- il n'existe dès lors aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les PARTS qu'il apporte sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg et en France aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 5.400 (cinq mille quatre cents euros).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, Monsieur Didier BRUNELIN, représenté comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017:

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg; et

Monsieur Didier BRUNELIN, précité, Chef d'Entreprise, né le 11 décembre 1958 à Le Coteau, demeurant professionnellement à F - 78150 Le Chesnay, 58 rue Pottier.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Didier BRUNELIN, précité est nommé aux fonctions de premier président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017:

AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

#### *Pouvoirs*

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria José Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2013. LAC / 2013 / 16483. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013050747/248.

(130062274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Eviola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3376 Leudelange, 17, Domaine op Hals.

R.C.S. Luxembourg B 176.705.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of April,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr Jean-Marc Ueberecken, lawyer, born in Luxembourg on 31 May 1972, professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Eviola S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association. The board of directors may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

### **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at one million euro (EUR 1,000,000), consisting of one million (1,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.**

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

8.4 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

## **C. General meetings of shareholders**

### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

9.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

10.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Thursday of June at nine (9) o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

11.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Quorum and Vote.**

12.1 Each share entitled to one vote in general meetings of shareholders.

12.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 13. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second

meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 14. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders which is in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.**

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

## D. Management

**Art. 17. Composition and Powers of the board of directors.**

17.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 18. Daily management.**

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 19. Appointment, Removal and Term of office of directors.**

19.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

19.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

19.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

**Art. 20. Vacancy in the office of a director.**

20.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

20.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 21. Convening meetings of the board of directors.**

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

21.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

#### **Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.**

22.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

22.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

22.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

22.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

22.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

22.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

22.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

22.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.**

23.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

23.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

#### **Art. 24. Dealing with third parties.**

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

24.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

## E. Audit and Supervision

### Art. 25. Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor (s) is suppressed.

25.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

## F. Financial year - Annual Accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 26. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 27. Annual accounts and Allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 28. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 30. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been entirely subscribed by Mr. Jean-Marc Ueberecken, aforementioned, for the price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 17, Domaine op Hals, L-3376 Leudelange;

2. The following person is appointed as sole director of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts as of 31 December 2013:

Mr. Bogdan Serban, engineer, born in Slatina (Romania) on 6 February 1963, professionally residing at 17, Domaine op Hals, L-3376 Leudelange;

3. The following person is appointed as internal auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts as of 31 December 2013.

Pandomus, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146540, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le quatre avril,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Me Jean-Marc Ueberecken, avocat, né à Luxembourg le 31 mai 1972, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg. Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société anonyme sous la dénomination «Eviola S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts. Le conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un million euros (EUR 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) actions, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 7. Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions, ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.**

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

8.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

**C. Assemblées générales d'actionnaires**

**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

**Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

**Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.**

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à neuf (9) heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

11.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Quorum et Vote.**

12.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

12.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée.

Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 13. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 14. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

**Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

#### **Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

### **D. Administration**

#### **Art. 17. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.**

17.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 18. Gestion journalière.**

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

18.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

#### **Art. 19. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.**

19.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

19.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

19.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

19.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

#### **Art. 20. Vacance d'un poste d'administrateur.**

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 21. Convocation aux conseils d'administration.**

21.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

#### **Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

22.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

22.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

22.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président n'a pas une voix prépondérante.

22.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

22.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

22.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

22.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.**

23.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

23.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

#### **Art. 24. Relations avec les tiers.**

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

### **E. Audit et Surveillance de la société**

#### **Art. 25. Commissaire aux comptes.**

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 30. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les trente-et-un mille (31.000) actions émises ont été intégralement souscrites par Me Jean-Marc Ueberecken, susmentionné, pour un prix de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est entièrement affecté au capital social.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500).

### Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établi au 17, Domaine op Hals, L-3376 Leudelange.

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

Monsieur Bogdan Serban, ingénieur, né à Slatina (Roumanie) le 6 février 1963, résidant professionnellement à 17, Domaine op Hals, L-3376 Leudelange.

3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

Pandomus, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146540, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du comparant, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. UEHERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2013. LAC/2013 / 15668. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051277/726.

(130062830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

### **Le Tchizz S.A., Société Anonyme, (anc. Luxia Ambulances S.A.).**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.437.

L'an deux mille treize. Le deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXIA AMBULANCES S.A., avec siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 147.437,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1645 du 26 août 2009.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2028 du 16 août 2012.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mohamed EL KHOMCI, administrateur, demeurant à F-57300 Hagondange (France), 22, rue de la Gare,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX ACTIONS (310) ACTIONS avec valeur nominale de CENT EUROS (100,- €), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en LE TCHIZZ S.A.

Modification afférente de l'article premier (1) des statuts.

2) Ajout de l'alinéa suivant à l'article quatre (4) des statuts relatifs à l'objet social entre le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéa comme suit:

"La société a encore pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques d'une crêperie ainsi que la restauration rapide.

La société a en outre pour objet la préparation, la commercialisation, la livraison de produits alimentaires, de plats chauds et froids et de boisson ainsi que la vente de pommes frites et de sandwiches garnis."

3) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé à L-4067 Esch/Alzette, 1, rue du Commerce.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en LE TCHIZZ S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de: LE TCHIZZ S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social de la société, de sorte que cet article aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'ambulancier, taxeur-ambulancier et transport de personnes;

- la vente et la location de matériel paramédical, ainsi que la location et la vente de tous biens immobiliers;

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet,

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

"La société a encore pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques d'une crêperie ainsi que la restauration rapide.

La société a en outre pour objet la préparation, la commercialisation, la livraison de produits alimentaires, de plats chauds et froids et de boissons ainsi que la vente de pommes frites et de sandwiches garnis."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé à L-4067 Esch/Alzette, 1, rue du Commerce.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Khomci, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 avril 2013. Relation: EAC/2013/4525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049323/72.

(130060144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Cybèle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 176.611.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) La société ADABAY LIMITED, avec son siège social à Overseas House, 66-68 High Road, Bushey Heath, Herst, WD23 1GG, Royaume-Uni inscrite au "Companies House" sous le numéro 07020623

ici représentée par Madame Jennyfer ROMEO, employée privée, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78A, route de Dudelange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

2) La société ADABCO LIMITED, avec son siège social à Overseas House, 66-68 High Road, Bushey Heath, Herst, WD23 1GG, Royaume-Uni inscrite au "Companies House" sous le numéro 07020648

ici représentée par Madame Jennyfer ROMEO, employée privée, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78A, route de Dudelange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CYBÈLE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Dudelange.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de produits écologiques et biologiques et toute activité connexe.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de mai 2014.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1) La société ADABAY LIMITED, prénommée, CINQ CENTS ACTIONS ..... | 500   |
| 2) La société ADABCO LIMITED, prénommée, CINQ CENTS ACTIONS ..... | 500   |
| TOTAL: MILLE ACTIONS .....  | 1.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- €)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société ADABAY LIMITED, avec son siège social à Overseas House, 66-68 High Road, Bushey Heath, Herst, WD23 1GG, Royaume-Uni inscrite au "Companies House" sous le numéro 07020623, est nommé représentant permanent Madame Christine Kayleigh WOOLDRIDGE, directeur, née à Cologne le 17 novembre 1987, demeurant à 20 Greatham Road, Bushey, WD23 2HP,

b) La société ADABCO LIMITED, avec son siège social à Overseas House, 66-68 High Road, Bushey Heath, Herst, WD23 1GG, Royaume-Uni inscrite au "Companies House" sous le numéro 07020648, est nommé représentant permanent Madame Lucy DAY, directeur, née à Watford, le 29 mars 1987, demeurant à Millfield House Grange Lane Letchmore Heath, Watford, WD25 8EA

c) Monsieur Thierry RUDZIAK, chargé d'affaires, né à Mont-Saint-Martin (France) le 02 juin 1973 demeurant à F-54720 Lexy, 2, rue du Capitaine Chaix

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société SARNIA S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8383 Koerich, 23, rue Principale inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.623.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Réunion du conseil d'administration*

La société ADABAY LIMITED et la société ADABCO LIMITED, prénommées, ici représentées par Madame Jennyfer ROMEO, prénommée, agissant en vertu des prédites procurations, et Monsieur Thierry RUDZIAK, prénommé, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Thierry RUDZIAK, prénommé est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Romeo, Rudziak, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: EAC/2013/4079. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049129/143.

(130060137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**DNA Luxco 1 Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.303.

In the year 2013, on the 28<sup>th</sup> day of March.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DNA Luxco 1 Topco S.à r.l., a private limited liability company (société. à responsabilité limitée) having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 172303 incorporated by a deed of the notary Me Hellinckx on 17 October 2012 published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2856 of 24 November 2012 (the "Company"). The articles of incorporation have not since been amended.

There appeared:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Ms Ruth Springham, employee, residing professionally at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the Company.

II. The Sole Shareholder represented, the proxy-holder of the represented Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having being signed ne varietur by the proxy-holder of the represented Sole Shareholder, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve to dissolve the Company and to pronounce its liquidation.
  2. To appoint as liquidator: Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;
  3. To determine the powers to be given to the liquidator and its remuneration;
  4. Miscellaneous
- IV. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decided to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decided to appoint as liquidator, Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed with drawing up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy-holders such capacities and for such period as he may determine.

Unless otherwise provided by the shareholder's meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the representative of the liquidator for all deeds and acts including those revolving any public official or notary public.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.500.-.

There being no further business, the meeting was terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Munsbach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt huit mars.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires de a société DNA Luxco 1 Topco, S.à r.l.. une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B - B 172303, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Hellinckx en date du 17 octobre 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 2856 du 24 november 2012 (la "Société").. Les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis.

A comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership incorporé aux Iles Caïmans, avec adresse professionnel à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans (l'Associé Unique).

ici représentée par Madame Ruth Springham, employée privée, en vertu d'une procuration datée du 26 mars 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrument, annexé aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipule ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Actionnaire Unique de la Société.

II. Que l'Associé Unique représenté, le mandataire de l'associé Unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne Mémorial par le mandataire de l'Associé Unique représenté et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Délibérer sur la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation..

2. Nommer comme liquidateur: Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership incorporé aux Iles Caïmans, avec adresse professionnel à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

3. Déterminer les pouvoirs du liquidateur et sa rémunération.

V. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership incorporé aux Iles Caïmans, avec adresse professionnel à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Les frais, dépenses ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à la charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe à Munsbach, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Springham, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049142/117.

(130060253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

**AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.274.

—  
EXTRAIT

En date du 12 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat; et
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052423/14.

(130064896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---